

Les « gens de justice » célèbrent la Saint-Yves

Cette célébration, relancée en 2012, a réuni une fois de plus avocats, juristes et autres acteurs de la justice en la cathédrale du Petit-Puy à Grasse

Quand la robe d'avocat rencontre les vêtements liturgiques. Bon nombre d'acteurs de la justice locale se sont accordés une parenthèse dans leur travail quotidien pour se réunir en la cathédrale de Grasse pour une messe donnée en l'honneur de Saint-Yves, le Saint-Patron des avocats et, plus largement, des gens de justice. Une messe dispensée par le père Cyril Geley. « Au-delà des convictions religieuses, a exprimé Roland Rodriguez, bâtonnier de Grasse. C'est une occasion de nous retrouver autour des idéaux de justice. »

Se recentrer sur les combats du quotidien

Cette messe autour de la Saint-Yves avait été « relancée » en 2012, sous l'impulsion du bâtonnier de l'époque, M^e Jonathan Turillo, et le père Cyril Geley. Roland Rodriguez a tenu à poursuivre cette tradition qui a réuni bon nombre d'acteurs de la justice, comme Michaël Janas, président du tribunal de grande ins-



M^e Roland Rodriguez (à droite) et les acteurs de la justice à Grasse se sont réunis pour célébrer la messe de Saint-Yves.

(Photos M. R.)

tance, ou encore Xavier Villeroy, directeur de la maison d'arrêt de Grasse. « C'est important de maintenir ce genre de rendez-vous, reprend Me Roland Rodriguez. C'est le moyen de faire une petite pause

dans nos activités pour revenir aux sources et nous recentrer sur les combats du quotidien. C'est une appréhension philosophique mais elle est ouverte à tous. »

MAXIME ROVELLO
mrovello@nicematin.fr

Des réunions de travail dès aujourd'hui

Au sujet de la réforme de la justice, le bâtonnier de Grasse est clair : « Nous restons vigilants et attentifs sur toutes les prises de parole ».

« À la suite des mouvements locaux et nationaux, le ministère de la Justice a pris la mesure des contestations et a affirmé que le texte de loi ne rentrerait pas en examen parlementaire avant l'automne 2018. Ce qui laisse un délai pour effectuer des réunions de travail entre les représentants des avocats et le ministère de la Justice et travailler sur les points bloquants. Ces réunions vont démarrer demain [aujourd'hui Ndlr]. On ne veut pas dramatiser mais si le texte passe comme ça, cela va vider le TGI de certaines compétences. Il faut "réhumaniser" cette réforme de la justice », a conclu M^e Roland Rodriguez.

Grève des conducteurs: statu quo entre la direction et les syndicats

Un mouvement qui, comme annoncé, risque fort de durer... Depuis mardi 15 mai, les conducteurs de bus de la société Transdev sont en grève [notre édition du 18 mai] et débraient, chaque jour, de 7h 10 à 8h 09 puis de 16h 10 et 17h 09.

Situation qui perturbe largement les lignes du réseau Sillages, aux heures d'entrée et sortie des scolaires. Les raisons du mouvement sont claires: les conducteurs – face, notamment, à ce qu'ils considèrent comme « une dégradation des conditions de travail » – attendent une revalorisation de leur coefficient de salaire. Si les négociations, lancées depuis de longues semaines, n'avaient, jusqu'alors, pas abouti, direction et représentants syndicaux s'étaient donné rendez-vous, vendredi, pour reprendre les discussions.

« Le coefficient 210, c'est non négociable »

Ce qu'il en est ressorti? Rien de nouveau, à vrai dire... « Ça n'avance pas, confirme Ahmed Zioud, représentant syndical et du personnel. La direction continue de privilégier la formation et le système de primes. Qui, en plus, sont conditionnées. Nous, on veut du salaire, clairement, on reste sur nos positions. Nous ne sommes pas fer-



Un accord n'ayant toujours pas été trouvé entre les deux parties, la grève des conducteurs de Transdev suit son cours... (Photo X. D.)

més au dialogue, mais on attend d'autres propositions. »

Qui, à en croire, Sylvain Joannon, président de Transdev Méditerranée, ne sont pas prêts d'arriver... « La réunion a duré deux minutes, soufflet-il. Les revendications restent sur le statut. Alors que nous avons bien dit que le passage au coefficient 210 est inenvisageable. De notre côté, nous restons sur une vraie négociation de fond, concernant les évolutions de carrière, la polyvalence, la formation. Mais, pour négocier sur ces sujets, nous avons demandé la levée de la

grève. Ce qui a mis un terme à la réunion. »

Il assure ainsi que la direction va de nouveau proposer une séance de discussions. S'il espère « une évolution rapide de la situation », Sylvain Joannon reste inflexible: « Si c'est le coefficient 210 ou rien, alors ce sera rien. C'est non négociable. »

Il semblerait, donc, que les usagers du réseau Sillages doivent prendre leur mal en patience encore un moment...

PASCAL FIANDINO
pfiandino@nicematin.fr

FAITS DIVERS

La mission locale du Pays de Grasse cambriolée

Une surprise dont ils se seraient bien passés... La mission locale du Pays de Grasse, située au 16, chemin de Camperousse, a été cambriolée durant le week-end prolongé de la Pentecôte. Si l'identité des « visiteurs » et le moment de leur passage restent à établir, les agents – qui ont été avertis par les membres de l'Espace activités emploi, dont les locaux sont mitoyens, la mission locale étant fermée ce mardi – ont déjà relevé le vol de plusieurs ordinateurs portables et des dégradations assez importantes sur place. Une plainte a été déposée au commissariat de police.

L'altercation avec des ouvriers tourne mal: 7 jours d'arrêt de travail pour un automobiliste

Un simple différend qui tourne mal. Mardi, en fin de matinée sur le chemin de la Pouraïque: alors que deux ouvriers travaillent sur un réseau de lignes téléphoniques, un automobiliste se serait plaint du fait que l'un d'eux gênait le passage. Le ton monte, les insultes pleuvent. Le conducteur sort de son véhicule et s'en suit un début de bagarre.

C'est là que le second ouvrier serait entré en scène, frappant l'automobiliste à coups de poing et de chaussures de chantier. Ce dernier s'est alors rendu au commissariat, recouvert de sang. Il sera finalement transporté à l'hôpital de Grasse. Résultat: une côte cassée, plusieurs contusions et sept jours d'ITT. Placés en garde à vue, les deux ouvriers seront, eux, déférés ce jour devant le parquet.

P. F.